Mairie
de
LANVÉOC
29160

Tél. 02 98 27 50 21
Fax 02 98 27 57 89
E-mail : mairie@lanveoc.com

Lanvéoc, le 24 février 2023

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra en Mairie, le 28 février 2023 à 19H00.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2022.

Administration générale

1. Mise en œuvre d'une démarche de prévention incluant la création de la fonction d'assistant de prévention
2. Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale
3. Présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime
4. Présentation du rapport d'activité 2021 du SDEF

Ressources humaines

5. Délibération créant des emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Finances

6. SDEF - Convention financière relative à l'éclairage public - Pose horloge astronomique Armoire C19
7. Approbation du montant définitif des attributions de compensation 2023 de la Communauté de commune
8. Validation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)
9. Transfert de la compétence assainissement non collectif à la Communauté de Communes Pays de Crozon - Aulne Maritime - procès-verbal actant de la mise à disposition de biens et équipements à la CCPCAM
10. Adhésion à la Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités

Techniques

11. Convention Conseil Départemental du Finistère et commune de Lanvéoc – Convention d'assistance technique aux communes et EPCI éligibles au titre de l'article R-3232-1 du CGCT dans le domaine de l'assainissement

12. Convention locale entre la Commune de Lanveoc et Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité - Rue de Pouloupry

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Informations

Questions diverses

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Maire,

MAIRIE DE LANVEOC (FINISTERE)

Christine LASTENNET.